

**Public :** Candidats âgés de 16 à 29 ans révolus. Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

**Pré requis : Exigés :** Être titulaire d'un diplôme de niveau 3 (CAP), **Recommandés :** Bonne représentation et vif intérêt pour le métier

### MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

- ✚ Rendez-vous individuel possible au 03 27 21 58 58
- ✚ Dossier de demande de formation, positionnement pédagogique : (tests écrits et entretien), délais d'accès : 15 jours avant la date de démarrage

### OBJECTIFS PROFESSIONNELS : Obtenir le diplôme : Bac Pro de niveau 4

#### Domaine Professionnel

##### Analyse technique d'un ouvrage

- Décoder et analyser les données de définition
- Choisir, adapter et justifier des solutions techniques
- Établir les plans d'exécution d'une partie d'ouvrage ou d'un élément
- Établir les quantitatifs de matériaux et composants
- Préparation d'une fabrication et d'une mise en œuvre sur chantier
- Décoder et analyser les données opératoires
- Décoder et analyser les données de gestion
- Établir le processus de fabrication et de mise en œuvre sur chantier
- Établir les documents de suivi de réalisation
- Réalisation et suivi des ouvrages en entreprise
- Animer une équipe.
- Animer les actions qualité et sécurité
- Communiquer avec les différents partenaires
- Rendre compte d'une activité.

##### Fabrication d'un ouvrage

- Organiser et mettre en œuvre les postes de travail
- Préparer les matériaux, produits et composants
- Rechercher les caractéristiques dimensionnelles et géométriques

##### Domaine Général

- ✚ Français et Histoire- Géographie - Education moral et civique
- ✚ Mathématiques – Sciences physiques et chimiques
- ✚ Langue vivante

- ✚ Arts appliqués et cultures artistiques
- ✚ Prévention santé environnement
- ✚ Economie gestion
- ✚ Éducation physique et sportive

Le titulaire du baccalauréat professionnel "Technicien constructeur bois" intervient en atelier et sur chantier pour fabriquer et mettre en œuvre des ouvrages de structure, d'ossature et de charpente réalisés en bois et composants dérivés.

**Activités visées :** Au sein de l'entreprise, en atelier et sur chantier, son activité consiste à :

Préparer le processus de réalisation d'un ouvrage à partir du dossier architectural, des concepts et des normes de la construction bois et des contraintes de l'entreprise. Réaliser les ouvrages selon les techniques et procédés courants de préfabrication et de mise en œuvre de la charpente et de la construction bois. Organiser, animer et gérer le suivi de la réalisation d'un chantier de construction bois dans le cadre d'une équipe de plusieurs ouvriers et compagnons professionnels.



- Conduire les opérations de taillage et d'usinage
- Installer les postes de travail et les outillages
- Conduire les opérations de finition et de traitement
- Conduire les opérations de préfabrication et d'assemblage
- Assurer le conditionnement, le stockage et le chargement
- Assurer la maintenance de 1er niveau des machines et matériels
- Mise en œuvre d'un ouvrage sur chantier**
- Relever et réceptionner une situation de chantier
- Organiser et mettre en sécurité la zone d'intervention
- Contrôler la conformité des supports et des ouvrages
- Implanter, répartir et approvisionner sur chantier
- Conduire les opérations de levage de structures et d'ossatures
- Poser, installer les composants et produits finis
- Assurer le suivi de réalisation des ouvrages
- Gérer l'environnement du chantier
- Effectuer l'entretien et la maintenance des équipements de chantier
- Assurer la maintenance périodique des ouvrage



### PERSPECTIVES POST-FORMATION :

Ce Baccalauréat professionnel permet un accès direct dans la vie active. F1503 - Réalisation - installation d'ossatures bois H2206 - Réalisation de menuiserie bois et tonnelerie, H2209 - Intervention technique en ameublement et bois. Poursuite d'études possible en BAC pro MAV (Menuiserie Aluminium Verre) <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/4431/> ou BTS Systèmes constructifs bois et habitat (SCBH) <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37377/>

### ORGANISATION DE LA FORMATION :

#### Méthodes et moyens pédagogiques :

- ✚ Formation en Alternance centre et entreprise (1 semaine/3).
- ✚ Cours en présentiel en atelier et salle de cours banalisée
- ✚ Documents pédagogiques, études de cas, plate-forme de formation à distance, travaux pratiques
- ✚ Plateau technique : atelier équipé en matériels.



#### Modalités d'évaluation :

- ✚ Examen ponctuel en fin de formation
- ✚ Epreuves écrites et orales en enseignement général
- ✚ Epreuves de pratique professionnelle
- ✚ Epreuves sportives suivant l'option

**Validation :** BAC Pro Ouvrages du bâtiment : aluminium, verre et matériaux de synthèse en examen ponctuel passé au terme de la formation (niveau 4 au RNCP). Possibilité de garder les bénéficiaires de notes en cas d'échec à l'examen pendant 5 ans et de repasser les blocs de compétences manquants en prolongeant le contrat d'apprentissage ou en signant un nouveau contrat.

**Nombre de participants :** 25 participants

**Durée de la formation :** 1410 heures sur deux années scolaires

**Tarif de la formation :** Formation gratuite pour l'apprenti(e) et l'entreprise

- ✚ 19 464€ prise en charge par l'opérateur de compétences

*Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage » :*

*Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap). Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé. Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »*

*Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...), à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant. »*

**Accessibilité :** Accès pour les personnes à mobilité réduite et Mise en place d'une adaptation des moyens de la prestation.

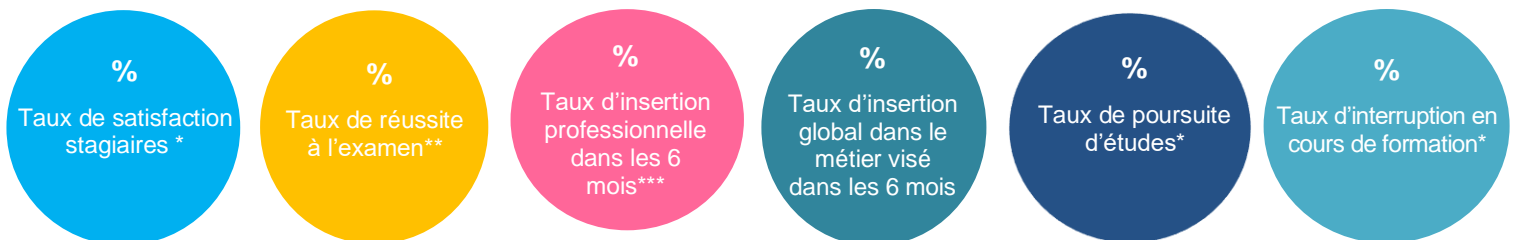
**Dates et modalités de contact :** Chaque année en septembre et/ou dès signature du contrat d'apprentissage

Contact : VALAREP 85 avenue de Denain 59300 Valenciennes

Tel : 03 27 21 58 58 - Mail : [valarep@valarep.fr](mailto:valarep@valarep.fr)



**RESULTATS DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION :** \*pas d'antériorité



### VALEUR AJOUTÉE :

- ✚ Individualisation des parcours de formation,
- ✚ Accès aux ressources pédagogiques (ENT, CDI, ...)
- ✚ Point Info Ecoute accessible au centre.
- ✚ Accompagnement individuel



UFA VALAREP  
Valenciennes

**Centre de Formation & UFA VALAREP DAMPIERRE FORMATION**  
Siret : 78386335000014 - n° de déclaration d'activité : 31590770659  
85 avenue de Denain (bât Alexandre 2<sup>ème</sup> étage) 59300 VALENCIENNES  
Tél : 03 27 21 58 58 - Mail : [valarep@valarep.fr](mailto:valarep@valarep.fr)

